

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE  
MATERNELLE DE VOGLANS  
DU 6 FEV 2020



Présents :

Mme MANSA, Directrice  
M RUBIZZI, Enseignant  
Mme ANDUGAR, Enseignante  
Mme MONTRICHARD, Enseignante  
Mme SOULI, Représentant des parents d'élèves  
M SAKRI, Représentant des parents d'élèves  
Mme SAKRI, Représentant des parents d'élèves  
M MERCIER, Maire de Voglans  
Mme BERNON, Adjointe au maire service éducation

Excusés :

M RONCHAIL, Inspecteur de l'Education Nationale  
Mme DE OLIVEIRA, Représentant des parents d'élèves  
Mme CODERC, Représentant des parents d'élèves

1. sécurité et travaux:

Le groupe scolaire a réalisé un exercice intrusion attentat (avec confinement) le 17 octobre 2019 et un exercice évacuation incendie le 19 décembre 2019. Il restera un exercice alerte pollution atmosphérique à faire d'ici la fin de l'année scolaire.

travaux à prévoir :

- Sécurisation des barrières verticales de la cour côté salle de motricité :
- Remettre le banc dans la cour de récréation
- Refixer une baguette du placard de la salle de classe des PS
- Dépanner le visiophone de l'école (on voit, on nous entend, mais on n'entend pas la personne qui parle au visiophone)
- Remplacer le téléphone mobile de l'école qui ne fonctionne plus. A noter des dysfonctionnements très réguliers de la ligne téléphonique et de la connexion internet qui gênent énormément le travail de direction.
- A la demande des représentants de parents d'élèves, dans un souci d'hygiène et afin de limiter la propagation des épidémies, nous souhaitons avoir des essuie-mains jetables (papier) dans les toilettes des 3 classes.

La mairie va étudier la demande

- Y a-t-il des dates arrêtées pour les travaux de mise en conformité des locaux ? Quels sont les travaux prévus ?

La mairie a déposé un appel d'offre pour les travaux suivants : changement des baies vitrées des classes maternelle, changement des alarmes incendie et PPMS, changement des éclairages (led) du bâtiment et de certaines portes intérieures. Les travaux ne débuteront pas avant les vacances d'été.

2. projet pédagogique :

Liste des actions réalisées depuis le dernier Conseil d'école sur le thème pédagogique de l'année

- Sortie en forêt
- Cinéma : « une surprise pour Noël »
- Spectacle de Noël : « le Noël enchanté du Yetou »
- Atelier Goûter de Noël (confection et dégustation de gâteaux)
- Visite du musée des beaux-arts de Chambéry (reste une classe qui ira le 19 février)
- Goûter galette des rois
- Atelier lecture à la bibliothèque municipale

La période suivante sera plus particulièrement consacrée au projet jardin.

### 3. Les rythmes scolaires :

Suite au courrier de l'Inspection Académique, le conseil d'école et la mairie doivent redonner leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire en se basant sur le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, article 521-12 du code de l'éducation.

La procédure implique de recueillir l'avis de la mairie d'une part et l'avis du conseil d'école d'autre part. Ce soir nous allons recueillir l'avis du conseil d'école sur ce sujet.

M le Maire et Mme Berton inform~~ent~~ le conseil qu'ils ont pris contact avec M l'inspecteur de L'Education Nationale pour obtenir des informations complémentaires sur ce courrier. M l'Inspecteur leur a indiqué qu'il ne s'agissait pas de voter pour ou contre le maintien de la semaine de 4 jours ½ mais seulement pour ou contre le maintien des horaires actuels de l'école maternelle qui sont soumis à l'obtention d'une dérogation.

Mme Mansa précise qu'elle n'en a pas été informée.

Le conseil d'école choisit de prendre l'avis des participants sur l'organisation de la semaine scolaire et changera l'intitulé du vote en conséquence

#### La position des enseignants reste inchangée à ce jour :

Dès la mise en place de la semaine de 4 jours ½ (septembre 2014) , nous avons signalé en conseil d'école, le 16 octobre 2014 et même en conseil d'école extraordinaire sur ce thème le 26 février 2015 , l'extrême fatigue des enfants, la dégradation de la qualité d'enseignement qui en découle, la non disponibilité des enfants à 14h45 et leur état d'excitation et d'énerverment, la perte du décloisonnement en début d'après-midi qui permettait de mettre 2 enseignants à la disposition des GS . Pour toutes ces raisons, l'équipe enseignante souhaite le retour à la semaine de 4 jours.

Si le conseil ne peut pas se prononcer pour ou contre la semaine de 4 jours ½ mais uniquement sur les horaires actuels de l'école élémentaire, les enseignants demandent l'alignement des horaires sur ceux de l'école élémentaire.

Soit 13H45/15H45 sur les après-midis au lieu de l'actuel 14H45/16H45

Le conseil d'école laisse la parole aux représentants des parents d'élèves afin qu'ils nous donnent leur avis :

Les représentants de parents d'élèves font part du résultat d'un sondage qu'ils ont effectué auprès des parents de l'école maternelle. Il en ressort que les parents ont beaucoup d'interrogations sur la question des rythmes scolaires qu'ils trouvent floue. Il y a beaucoup d'incompréhension sur les

18

raisons des choix et un manque d'informations sur ce sujet.

Sur les 64 réponses que les représentants des parents d'élèves ont recueillies, 54 % se sont prononcés en faveur de la semaine à 4 jours et 46 % en faveur de la semaine à 4 jours ½. Les parents sont partagés sur le sujet. Les activités proposées par la mairie sur le temps périscolaire sont appréciées : la fatigue des enfants est aussi ressentie.

### Le conseil d'école laisse la parole à la municipalité

La mairie souhaite le maintien de la semaine de 4 jours ½ avec les horaires actuels. M le Maire précise qu'il s'agit d'une année électorale.

Nous allons procéder au vote afin de recueillir l'avis du conseil d'école.

Ont un droit de vote :

- le maire ou un de ces représentants,
- le (la) conseiller(ère) municipal(e) désigné(e) par le conseil municipal,
- les représentants des parents d'élèves titulaires, à hauteur du nombre de classes de l'école, soit 3 votants
- un membre du rased (absent ce jour)
- chacun des enseignants exerçant sur l'école quelle que soit la quotité de service, soit 4 enseignants

### Résultat du vote :

A la question pour ou contre le maintien des horaires actuels

POUR : 4

CONTRE : 5

LE CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE SE PRONONCE CONTRE LE MAINTIEN DES HORAIRES ACTUELS

A la question : Quels horaires proposés ?

LE CONSEIL D'ECOLE SE PRONONCE POUR L'ALIGNEMENT DES HORAIRES DE LA MATERNELLE SUR CEUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 11H45 et 13H45 à 15H45

Mercredi de 8H30 à 11H45

Le résultat sera transmis à l'inspection académique.

### 5. question des parents au sujet de la garderie

Les parents demandent la mise en place d'une garderie méridienne jusqu'à 12H15 (sans restauration scolaire) les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que la prolongation des horaires de la garderie du soir jusqu'à 18H30.

La mairie acte la demande des parents

La séance est levée, prochain conseil d'école le 9 juin à 18h00

La Directrice

C. Nansa

La secrétaire de séance

Lydie SAKSI

3/3